

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1871

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Lyon Cité campus - Opération M8 - Protocole avec l'École normale supérieure (ENS) de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Grout, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1871**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Lyon Cité campus - Opération M8 - Protocole avec l'École normale supérieure (ENS) de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre de l'opération Lyon Cité Campus (délibération du Conseil n° 2010-1916 du 16 décembre 2010), déclinaison régionale d'un vaste programme de rénovation des campus, la Métropole de Lyon a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment de recherche, le M8, destiné à l'ENS de Lyon.

L'opération a consisté en la construction d'un bâtiment (3 238 m² de surface hors œuvre nette -SHON- sur 4 niveaux et un sous-sol) avec une serre de 450 m² au dernier niveau, abritant les structures de recherche suivantes : le laboratoire de géologie de Lyon, reproduction et développement des plantes et le centre de recherche pour l'interdisciplinarité.

L'objectif visé était de permettre l'extension des laboratoires et de répondre à leurs besoins de fonctionnement en augmentation constante.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération, initialement confiée au Département du Rhône jusqu'au 31 décembre 2014, a été transférée à la Métropole (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles -MAPTAM- et ordonnance institutionnelle n° 2014-1543 du 19 décembre 2014).

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par l'agence d'architectes Patriarche & Co associée au bureau d'études Cap Ingelec et Rez'on.

L'opération s'est achevée le 30 avril 2021 et le bâtiment a été remis au bénéficiaire final de l'opération, l'ENS de Lyon, le 29 septembre 2021.

II - Protocole d'accord transactionnel avec l'ENS de Lyon

Entre la livraison du bâtiment, intervenue le 30 avril 2021, et la remise du bien au bénéficiaire final, le 29 septembre 2021, une phase de tests a été réalisée sur le fonctionnement du bâtiment.

Cette phase de tests a été réalisée sur les réseaux privés de l'ENS de Lyon, ce qui a engendré une consommation de fluides (eau et électricité) prise en charge par l'établissement.

Il convient de procéder au remboursement de ces consommations dont le montant est de 32 051,40 € HT, soit 38 461,68 € TTC.

Le montant des fluides consommés sur les réseaux privés ENS, et objet du remboursement, sont répartis comme suit :

Consommation	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)
eau	428,20	513,84
électricité	31 623,20	37 947,84
Total	32 051,40	38 461,68

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le protocole d'accord transactionnel à passer avec l'ENS de Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit protocole et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 38 461,68 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022, suivant la répartition suivante :

- opération n° 0P31O5287 - chapitre 011 pour 37 947,84 € TTC,
- opération n° 0P31O5290 - chapitre 011 pour 513,84 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294912-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
